



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La société nationale des chemins de fer luxembourgeois – CFL a introduit une demande d'autorisation relative à des travaux ponctuels de consolidation du mur de soutènement le long des voies ferrées en zone inondable du cours d'eau « Woltz » à Troisvierges.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-26-0951.

Troisvierges, le 19 août 2026

le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire

Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 17 août 2026, no. dossier EAU-AUT-26-0951.

Troisvierges, le 19 août 2026

le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire

(enlever le 04.09.2026)